



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 13 février 2023

N° 2023/02-13

FINANCES- SUBVENTIONS DE SOUTIEN A LA TURQUIE ET A LA SYRIE – SEISME DU 6 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI TREIZE FEVRIER à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°4

Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP

François BROTHIER représenté par Julien MIRO

Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN

Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU

Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD

Jean Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE

Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER

Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE

Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Nathalie LEVY quitte la séance avant le vote de l'affaire n°4

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude RUMEAU

Délibération du Conseil Municipal du 13 février 2023**N° 2023/02-13****FINANCES - SUBVENTIONS DE SOUTIEN A LA TURQUIE ET A LA SYRIE – SEISME DU 6 FEVRIER 2023**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, expose :

Après le terrible séisme meurtrier qui a frappé la Turquie et la Syrie le lundi 6 février dernier, et alors que le bilan ne cesse de s'alourdir, je souhaite adresser aux populations turques et syriennes notre plein soutien et l'entière solidarité de la ville de Castelnaud-le-Lez. Au regard de la situation sanitaire et humanitaire particulièrement grave et désastreuse, je tiens par la présente délibération à engager la commune dans une démarche de solidarité au profit des populations turques et syriennes frappées par ce tremblement de terre.

Cette délibération est fidèle au principe humaniste de la Ville et va dans le même sens que le soutien que nous avons précédemment apporté à l'Ukraine dans le cadre du conflit dans lequel elle est engagée.

Aussi je vous propose d'apporter notre soutien financier en abondant le Fonds d'Actions Extérieures des Collectivités Territoriales (FACECO) sous la juridiction du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, pour un montant de 5000 euros. Cette structure créée en 2013 est chargée de collecter l'aide d'urgence humanitaire, ce fonds est « l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées ».

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal

- D'autoriser le versement d'une subvention au fonds FACECO pour un montant de 5000 euros et participer ainsi à l'effort de soutien des populations turques et syriennes suite au séisme du 6 février 2023.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON représentée par Isabelle SERAN, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER représenté par Aude RUMEAU, Matthieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Luisa PAPE, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 13 FEVRIER 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.